



2020

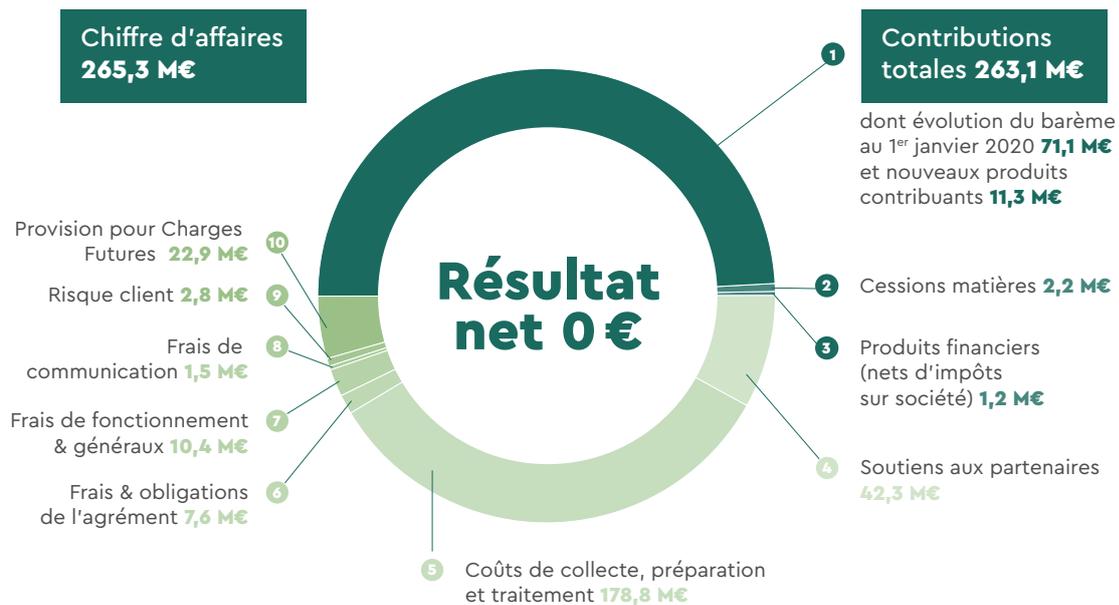
Comptes sociaux

de l'exercice clos
le 31 décembre 2020

écomobilier

Un équilibre financier maintenu grâce aux excédents accumulés

Les données décrites dans ce rapport correspondent à celles du neuvième exercice comptable de la société, d'une durée normale de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. L'exercice clos le 31 décembre 2020 est celui de la troisième année de l'agrément d'Eco-mobilier pour la période 2018-2023.



M€ = millions d'euros



Chiffre d'affaires 2020

Plus de 444 millions d'unités mises sur le marché déclarées et 263,1 millions d'euros d'éco-participation en 2020

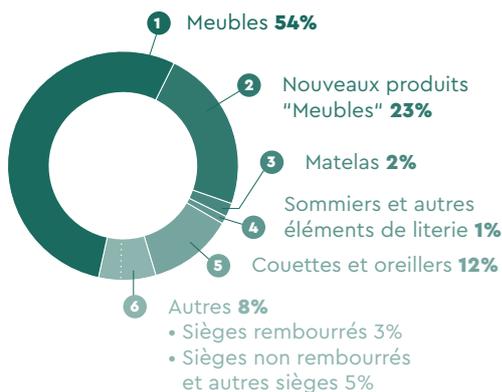
Les contributions brutes de l'exercice 2020 s'établissent à **263,1 millions d'euros, en augmentation brute de +49,2%** par rapport à l'exercice précédent (+86,7 millions d'euros)

L'augmentation des tarifs issue du nouveau barème de l'éco-participation entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 représente l'essentiel de cette progression, soit 71,1M€. De nouveaux produits de la famille « meubles » sont également entrés dans le périmètre contribuant en 2020 à hauteur de 11,3 millions d'euros (meubles pour animaux, boîtes de rangement, tablettes à la découpe...)

En 2020, les mises sur le marché des adhérents d'Eco-mobilier correspondent à près de 444 millions d'unités d'éléments d'ameublement soumis à l'éco-participation, soit 2,5 millions de tonnes.

À l'issue du premier confinement et malgré les fermetures administratives subies par les adhérents d'Eco-mobilier, les mises sur le marché sont demeurées dynamiques sur l'ensemble des familles de produits. Hors effet de périmètre des nouveaux produits soumis à éco-participation, elles sont en progression de plus de 4%.

En 2020, les éléments mis sur le marché se répartissent comme suit



La présence d'Eco-mobilier s'est encore accrue sur le territoire national, avec dorénavant plus de 5 000 points de collecte, ayant permis la collecte de plus de 842 000 de tonnes de mobilier usagé.

À fin 2020, le maillage territorial de collecte déployé par Eco-mobilier atteint désormais **5 077 points permanents**, après qu'en 2020, **363 nouveaux points** dans les déchèteries des collectivités locales ont été équipés d'une benne dédiée à la collecte des meubles usagés.

Avec **634 collectivités partenaires**, Eco-mobilier confirme son implantation et propose à plus de 66 millions d'habitants (98 % de la population), une solution de prise en charge de leurs déchets d'éléments d'ameublement afin de leur donner une seconde vie au travers du recyclage ou de la valorisation.

La collecte d'Eco-mobilier est globalement demeurée stable en 2020 avec **842 123 tonnes collectées ou réemployées**, et ce malgré l'impact de la fermeture des déchèteries des collectivités locales et des autres partenaires de la collecte lors du premier confinement (impact estimé à -163 000 tonnes collectées).

Points permanents déployés et tonnages collectés* par Eco-mobilier depuis 2013



*tonnages sans réemploi

En 2020, plus de **740 000 tonnes ont ainsi été traitées et recyclées**, soit un taux de valorisation de 93 % dont 48,5 % de recyclage. Le bois demeure le matériau majoritaire des déchets d'éléments d'ameublement avec près de 500 000 tonnes recyclées ou valorisées. La valorisation énergétique sous forme de combustible solide de récupération (CSR) a poursuivi une croissance de 11 % par rapport à l'an passé pour atteindre près de 160 000 tonnes. Ont également été recyclées ou valorisées en 2020, 42 600 tonnes de ferrailles et 42 400 tonnes de mousses, textiles et plastiques.

Coûts opérationnels directs et indirects

L'ensemble des coûts opérationnels considérés à la clôture de l'exercice 2020 regroupe au travers des coûts opérationnels "directs", les coûts de gestion (collecte et traitement) des 5 375 points de collecte permanents et ponctuels gérés par Eco-mobilier, et au travers des coûts "indirects", l'ensemble des soutiens financiers versés aux différents partenaires de la collecte d'Eco-mobilier.

Répartition des tonnages par origine en 2020

Économie sociale et solidaire

91 039 tonnes

collectées et réemployées par les **450** associations sous convention

Professionnels

49 470 tonnes

collectées auprès des distributeurs et de leurs livreurs



Collectivités

1 083 202 tonnes

701 614 tonnes collectées par Eco-mobilier dans une des **3 282** déchèteries équipées d'une benne

381 588 tonnes financières collectées par les collectivités dans les déchèteries non équipées: d'une benne Eco-mobilier ou en porte à porte

842 123 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement collectées par Eco-mobilier ou réemployées

65% des tonnages des collectivités ont été collectés par Eco-mobilier en 2020

Au travers de **5 077** points permanents de collecte

et **298** points ponctuels

89% des tonnages collectés de déchets d'éléments d'ameublement sont issus des collectivités

Les coûts opérationnels "directs"

Ces coûts regroupent les frais de collecte, de transit, de préparation et de traitement effectués sur les sites des opérateurs attributaires des marchés Eco-mobilier. En 2020, ils s'établissent à **179 millions d'euros**, en hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est à nuancer en 2020 :

- des effets de la crise sanitaire sur la collecte opérationnelle (déchèteries des collectivités, et autres partenaires administrativement fermés), estimée à -163 000 tonnes collectées ;

- des nouveaux tarifs opérationnels issus des appels d'offres de 2019 conduisant à une hausse des coûts unitaires de traitement de 9 % ;
- de la poursuite de la montée en charge de la collecte sur le périmètre déployé ainsi que sur les 402 nouvelles bennes installées en 2020 et des 635 bennes installées en 2019 (+138 000 tonnes collectées) ;
- de la poursuite de la montée en charge de la collecte dans les DROM-COM.

Les coûts opérationnels "indirects"

Dans le cadre des contrats avec ses partenaires, Eco-mobilier a engagé au titre de 2020 près de **43 millions d'euros** de soutiens financiers.

Ainsi, les partenaires sous contrat avec Eco-mobilier bénéficient en 2020, conformément aux engagements pris pour atteindre le « ZÉRO déchet » et favoriser le réemploi et la réutilisation :

- de **soutiens financiers aux collectivités pour plus de 38,8 millions d'euros** dont 44 % au titre des déchets

d'éléments d'ameublement traités par les collectivités non équipées d'une benne dédiée au mobilier, ou collectés en « porte à porte » ;

- **3,1 millions d'euros** de soutiens financiers à la collecte du mobilier par les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;

- **0,7 million d'euros** de soutiens financiers à la collecte du mobilier par les distributeurs.

Répartition des coûts opérationnels "indirects"

Économie sociale et solidaire **7 %**

Distributeurs **2 %**



Collectivités **91 %**

19 % Contrat territorial de collecte du mobilier (avant basculement)

22 % Soutien au porte à porte

1 % Soutien à la communication

49 % Contrat territorial de collecte du mobilier (après basculement)



Frais de communication

Les différentes actions de communication conduites en 2020 concernent les entreprises adhérentes, les partenaires de collecte et le grand public, avec :

- la mise en place auprès des adhérents du **nouveau contrat de services et du barème** ;
 - les **expérimentations pour le programme de services** à destination du grand public lancées avec Maison du tri, sur 5 territoires pilotes ;
 - **l'organisation de collectes ponctuelles** dans des magasins partenaires, avec des animations en réalité virtuelle pour faire découvrir le recyclage ;
 - un **test de reprise et collecte des matelas usagés** en sacs sur des points de collecte de proximité, mis en place, de façon à préparer l'offre de service d'Eco-mobilier, pour la nouvelle obligation réglementaire de « reprise 1 pour 1 » / « collecte 1 pour 0 » à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
 - une **communication digitale approfondie**, avec la création du site internet pour Maison du tri qui accompagne le programme de services sur les territoires pilotes ;
 - la **mise en place sur les réseaux sociaux** (Instagram, Facebook) de pages dédiées et vidéos destinées à **diffuser l'information sur les services** aux consommateurs des territoires pilotes.
- À noter, du fait des conditions sanitaires, le **report des salons professionnels** (EspritMeuble et Pollutec)
- Près de 0,9% des contributions ont été consacrées aux actions de communication en 2020.**



Frais de recherche et développement

"Analyse du cycle de vie", "Éco-innovation Challenge" et "Eco-conception", Eco-mobilier, dans le cadre de ses obligations, consacre 2,6 % de ses contributions pour soutenir et développer les actions en matière de Recherche et Développement, d'accompagnement à l'éco-conception et favoriser le réemploi et la réutilisation.

Dans la continuité des actions engagées depuis 2013, Eco-mobilier a poursuivi en matière de Recherche et Développement :

- **des caractérisations nécessaires aux actions d'amélioration de la compréhension du gisement** de déchets d'éléments d'ameublement collectés et triés, ainsi qu'à la mise à jour des indicateurs de taux de présence de déchets d'éléments d'ameublement dans les bennes de collecte non séparée, utilisés dans le calcul des soutiens financiers ;
- **des soutiens aux lauréats de "l'Eco-Innovation Challenge"** lancé en juin 2017 permettant de faire émerger des solutions de recyclage pour les mousses et les rembourrés.

Des chantiers et travaux initiés en 2018, concernant notamment :

- **les tests d'utilisation** en chaufferie du bois issu des déchets d'éléments d'ameublement ;
- **les travaux de recherche et d'étude** sur les matériaux ;
- **l'évaluation des enjeux environnementaux de la filière**, notamment dans le cadre des études d'analyse du cycle de vie (ACV) des produits, avec deux axes : l'ACV du bois et l'ACV globale de la filière de traitement ;

- **le lancement de la plateforme de "sourcing projets innovants"** destinée à encourager l'éco-conception et susciter de nouvelles solutions de valorisation et recyclage, et mettre en rapport les différentes parties prenantes (fabricants, distributeurs, industriels...).

En matière d'éco-conception, ont été menées en 2019 :

- **l'étude, avec le bureau d'informations et de prévisions économiques**, pour la définition et évolution des critères d'éco-modulation à proposer aux pouvoirs publics ;
- **la mise en place de rencontres de sensibilisation collectives** et la sensibilisation à l'éco-conception d'une trentaine d'entreprises.

La poursuite des actions favorisant le réemploi et la réutilisation, avec les réseaux nationaux des acteurs de l'économie sociale et solidaire, a donné lieu en 2020 au suivi et à la clôture des 10 projets lauréats,

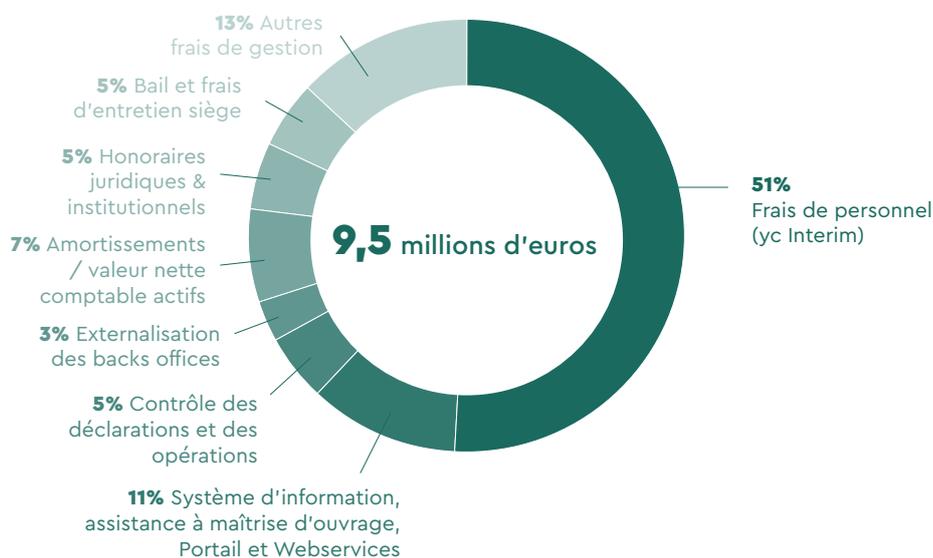
destinés à promouvoir la formation au travail du bois, l'upcycling, pour produire de nouveaux meubles, à partir de matériaux et de produits usagés, et la constitution de matériauthèques, destinées aux artisans ou aux associations qui produisent toute sorte d'objets à partir des matériaux d'occasion.



Frais de fonctionnement

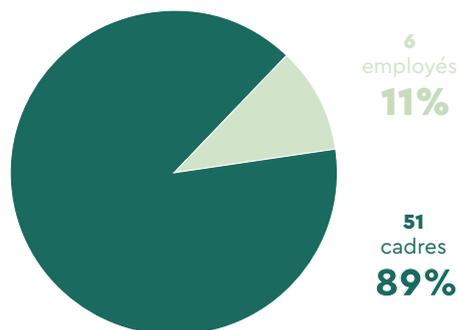
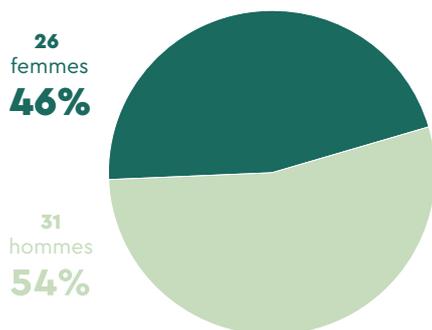
Le total des frais de fonctionnement s'élève à 9,5 millions d'euros et représente 3,6 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

Répartition 2020 des frais de fonctionnement (en %)



Une organisation stable en 2020

Au 31 décembre 2020, l'effectif de 57 personnes, intérimaires inclus, présente un âge moyen de 38,1 ans et se répartit comme suit :



Mesures COVID

Dès le début de la crise sanitaire, l'organisation mise en œuvre s'est articulée autour du travail à distance, de la limitation du recours au chômage partiel, de la fourniture d'équipements individuels nécessaires au maintien des distanciations sociales (masques, parois de séparation, gel, produits désinfectants...), de la nomination d'un référent COVID et de la mise en œuvre de protocoles sanitaires successifs, suivant les décisions gouvernementales, discutés et adoptés avec le CSE.

Provisions pour charges futures

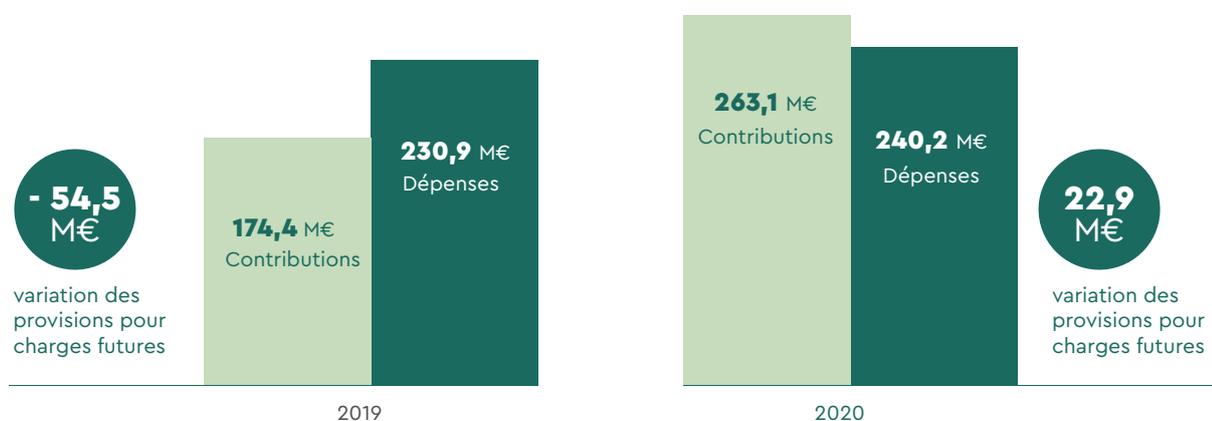
En synthèse sur l'exercice 2020, Eco-mobilier

- **A perçu 263,1 millions d'euros de contributions** assises sur les mises sur le marché déclarées par ses 5 808 adhérents.
- **Plus de 240 millions d'euros de dépenses** dont 91% directement liées aux 1,2 million de tonnes collectées en 2020.

Compte tenu du fort niveau de contribution du second trimestre 2020 et de l'arrêt temporaire de la

collecte faisant suite à la fermeture des déchèteries des collectivités locales lors du premier confinement de mars-avril 2020, il en résulte, au 31 décembre 2020, une dotation complémentaire de près de 23 millions d'euros à la provision pour charges futures, afin de maintenir l'équilibre financier.

À la clôture de l'exercice 2020, les provisions pour charges futures représentent, avec 110,4 millions d'euros, l'équivalent de 5,7 mois de charges.



M€ = millions d'euros

écomobilier

eco-mobilier.fr

50 avenue Daumesnil 75012 Paris



0 811 69 68 70 Service 0,05 € / appel
+ prix appel